



Demande d'abattage d'arbres protégés

Selon l'article 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

Enquête publique du 10 avril au 10 mai 2026

Propriétaire	Commune d'Echandens
Parcelle N°	62 et 63
Nombre d'arbres	2
Essence	1 tilia cordata et 1 cedrus libani
Motif	Impératifs de construction – dérogation selon art. 15 LPrPNP
Compensation	oui
Essence	1 quercus robur et 1 fagus sylvatica

Le dossier est déposé au Greffe municipal, rte de la Gare 4 à Echandens, où les intéressés peuvent en prendre connaissance (sur rendez-vous) durant l'enquête publique.

La Municipalité

Echandens, le 10 avril 2026

CBE/mdc—2026.012 – 7.3.2